



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 57969

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser les perspectives de publication du décret, en Conseil d'Etat, fixant un délai maximal séparant le paiement d'un marché public du moment où son objet est réalisé, avant la mise en oeuvre d'intérêts moratoires, automatiquement exigibles, y compris lorsque le retard est imputable au comptable public, les intérêts moratoires étant alors à la charge de l'Etat. (La Lettre du maire, n° 1243, 30 janvier 2001).

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57969

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1058